

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BLERE-VAL DE CHER

COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2006

PROCES VERBAL

L'An deux mil six, le 23 janvier à 18 heures, le comité syndical s'est réuni en mairie de Bléré sur convocation de M. Georges FORTIER, Président.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Saché, Marinier, Renard, Colson, Bisson, Fortier, Chamoret, Fourdrinier, Paulin, Guillard, Couton, Jezy, Alexieff, Marcadet, Champion, Rimbault, Houssait, Mergot, Marchau, Ulliac, Lemeunier, Tinié, Cochin, Bourguignon, Moreau, Avenet, Rezé, Delangle, Hartmann.

Absents excusés : Messieurs Guignard et Finaud.

M. Roublin a donné pouvoir à M. Fortier. M. Caille a donné pouvoir à Mme Bourguignon.

M. Avenet est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier compte-rendu de réunion

Le Président lit le compte rendu de la précédente séance.

Sans observation, le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Vicinalité

Vote du compte administratif et du compte de gestion

Monsieur Marinier présente le compte administratif et le compte de gestion. Le déficit en fonctionnement s'explique par la hausse du prix des produits pétroliers, l'augmentation du coût des matériaux et la perte de convention avec le STA de Bléré.

Le Président se retire de la séance pour le vote.

Après s'être fait commenter le compte administratif 2005,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005,

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif tel qu'il suit et déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Exercice 2005	801 362.61	832 509.63	- 31 147.02
Excédent 2004			272 111.56
Solde fin 2005			240 964.54
INVESTISSEMENT			
Exercice 2005	111 746.00	121 937.65	- 10 191.65
Excédent 2004			127 973.60
Solde Fin 2005			117 781.95
RAR ou EXCEDENT		15 374.49	15 374.49
BESOIN DE FINANCEMENT			0.00
DEFINITIF			
Excédent de fonctionnement			240 964.54
Besoin de financement			0.00
Excédent à reprendre			240 964.54

Retour du Président.

Vote des acomptes provisionnels

Le Président présente les nouveaux acomptes provisionnels pour l'année 2006.

Il informe que ce pourcentage étant nécessaire pour l'équilibre financier du Syndicat, cet acompte sera définitivement acquis en fin d'année, même pour les communes qui n'auraient pas utilisé la totalité de cette avance.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les acomptes provisionnels ci-dessous pour l'année 2006.

COMMUNES	LONGUEUR	VOIRIE (en %)	MONTANT	NOMBRE	HABITANTS (en %)	MONTANT	ACOMPTE
ATHEE SUR CHER	43 017.00	9.61	36 511.54	2 049	7.92	10 029.13	46 541
AZAY SUR CHER	37 885.00	8.47	32 155.65	2 743	10.61	13 426.01	45 582
BLERE	46 640.00	10.42	39 586.64	4 647	17.97	22 745.42	62 332
CERE LA RONDE	35 932.00	8.03	30 498.01	450	1.74	2 202.59	32 701
CHENONCEAUX	7 984.00	1.78	6 776.58	326	1.26	1 595.65	8 372
CHISSEAUX	13 770.00	3.08	11 687.56	581	2.25	2 843.79	14 531
CIGOGNE	13 579.00	3.03	11 525.45	310	1.20	1 517.34	13 043
CIVRAY DE TOURAINE	32 740.00	7.32	27 788.73	1 540	5.95	7 537.75	35 326
COURCAY	18 997.00	4.25	16 124.09	706	2.73	3 455.62	19 580
DIERRE	13 799.00	3.08	11 712.18	498	1.93	2 437.53	14 150
EPEIGNE LES BOIS	20 475.00	4.58	17 378.57	384	1.48	1 879.54	19 258
FRANCUEIL	21 338.00	4.77	18 111.06	956	3.70	4 679.28	22 790
LA CROIX EN TOURAINE	30 666.00	6.85	26 028.38	2 030	7.85	9 936.13	35 965
LARCAY	16 238.00	3.63	13 782.33	2 070	8.00	10 131.92	23 914
LUZILLE	37 655.00	8.42	31 960.44	773	2.99	3 783.56	35 744
SAINT MARTIN LE BEAU	29 361.00	6.56	24 920.74	2 515	9.72	12 310.03	37 231
SUBLAINES	8 208.00	1.83	6 966.70	159	0.61	778.25	7 744
VERETZ	19 187.00	4.29	16 285.35	3 128	12.09	15 310.45	31 596
TOTAL	447 471.00	100.00	379 800.00	25 865	100.00	126 600.00	506 400

Vote des tarifs des prestations

Le Président présente les tarifs des prestations pour l'année 2006. Une augmentation globale est proposée.

M. Bisson fait remarquer des disparités dans les augmentations, notamment pour la balayeuse. M. Deschamps explique que le critère qui a fait augmenter les tarifs est la hausse du prix des produits pétroliers. La balayeuse consomme 80 litres de carburants par jour, ce qui explique une telle augmentation.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les tarifs des prestations ci-dessous pour l'année 2006.

Prestations	Tarifs 2006
Main d'oeuvre	26.00 €/H
Camions	17.00 €/H
Tracteurs J. Deere et Renault	22.00 €/H
Tracteur élévateur	13.00 €/H
Cylindre Albaret	18.50 €/H
Cylindre double bille autoporté Bomag	19.50 €/H
Répandeuse Rincheval	12.00 €/H
Pulvérisateur Caruelle	8.00 €/H
Tractopelle JCB Pelle Gallmac	35.00€/H
Tracteur + balai mécanique tracté	16.00 €/H
Cylindre vibrant Weber et plaque vibrante	11.00 €/H
Niveleuse	40.00 €/H
Compresseur	11.50 €/H
Compresseur	75.00 €/J
Prestations facturées y compris le chauffeur	
Tracteur avec turbotondeuse et faucheuse débroussailleuse	50.00 €/H
Cureuse de fossés	
• travaux de curage	0.85 €/ML
• création de fossés	2.55 €/ML
PATA (y compris gravillons et émulsion)	
• Emplois partiels	900.00 €/T
• Revêtement général	845.00 €/T
Balayeuse	73.50 €/H

Débat d'orientations budgétaires

La vicinalité reste la seule compétence du syndicat, le service des déchets étant transféré à la CCBVC.

Il y a maintien du nombre de personnel.

Au niveau de l'investissement, il est prévu l'achat d'un camion en remplacement d'un plus ancien, pour lequel l'amortissement est terminé depuis 3 ans.

La maintenance des bacs roulants pour les ordures ménagères fera l'objet d'une convention entre le syndicat et la communauté de communes. Un agent du syndicat sera formé pour assurer ce travail.

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'adoption du budget pour les villes de plus de 3500 habitants,

Vu la population du Syndicat Intercommunal de Bléré-Val de Cher,

Le Comité Syndical, au cours de sa séance, a procédé au dit débat.

Approbation du compte rendu d'activités 2005

Vu le compte rendu d'activités 2005, section vicinalité, présenté par le Président,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2005 de la vicinalité.

3. Déchets

Vote du compte administratif et du compte de gestion

M. Saché présente le compte de gestion et le compte administratif de la section déchets. Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront transférés à la CCBVC, qui a repris la compétence.

Le Président se retire de la séance pour le vote.

Après s'être fait commenter le compte administratif 2005,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005,

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif tel qu'il suit et déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Exercice 2005	1 600 904.27	1 437 688.64	163 215.63
Excédent 2004			+ 116 251.14
Solde fin 2005			279 466.77

INVESTISSEMENT			
Exercice 2005	32 162.60	14 162.84	
Déficit 2004			17 999.76
Solde fin 2005			- 464.75
			17 535.01

Retour du Président.

4. Questions diverses

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 19 h 30.